

**2024\_17\_AC\_Jurys\_examens\_SMPM\_ESR\_Diplome\_d\_Etat\_Audioprothesiste**

**LE PRESIDENT,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1 et D 636-1 et suivants,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

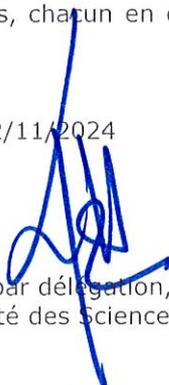
**ARRETE :**

Article 1 : Le jury de la première année du diplôme d'Etat d'audioprothésiste est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

<b>Diplôme d'Etat d'audioprothésiste – 1<sup>ère</sup> année</b>
<b>Semestres 1 et 2</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent Suppléant(e) : Madame la Professeure Valérie AGHABABIAN  <u>Liste des membres :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Madame Ana SODAN</li><li>- Madame Catherine BOITEUX</li><li>- Monsieur Stéphane MEILLERE</li><li>- Dr Stéphane GARGULA</li></ul> <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désigné ci-après</i> <ul style="list-style-type: none"><li>-</li><li>-</li></ul> <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b>  <u>Liste des membres :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Monsieur Stéphane ROSSETTO</li><li>-</li></ul>

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22/11/2024



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales

